

Le prêt à taux zéro, l'éco-PTZ : Un bouquet de bonnes nouvelles

Maisons Paysannes de France,
Semaine du Développement Durable
(1er au 7 avril 2009)

Jérôme ROBERT
Pilote 2030

Tél : 06 82 68 81 45

2-Pourquoi ? Qui est éligible ?

- La loi de finances 2009 (décrets et arrêté d'application) instaure un prêt à taux zéro destiné aux financements de travaux visant à réduire la consommation d'énergie
- Pour les propriétaires de leur résidence principale achevée avant le 1er janvier 1990 (20 ans !)
- Ces travaux doivent soit :
- > NEUF: Atteindre une performance thermique globale minimale (de 50 kWh/m²/an)
- > RENOVATION: Combiner au moins 2 parmi les 6 catégories de travaux, *Le bouquet de travaux*

3 – Rénovation: Quelles « fleurs » dans le bouquet de travaux ?

- Offrir à tout propriétaire de sa résidence principale de financer au moins deux postes de travaux , jusqu'à 30 000 € à taux zéro sur 10 ou 15 ans :
 - 1- Ouvert à tous, sans conditions de ressources,
 - 2- Aide cumulable avec le crédit d'impôt « durable »
 - 3- Pour réduire la consommation d'énergie de 38% en moyenne : l'objectif de la loi Grenelle d'ici 2020
 - 4- Rétroactif : travaux commencés le 1er mars (arr d'ap)
 - 5- Dispositif vertueux qui privilégie les EnR + l'emploi

4-Exemples de travaux éligibles à l'éco-PTZ et gains d'économie d'énergie

Catégorie	Type de Renovation	Déperditions chaleur	Coût moyen	dont Main-d'oeuvre TVA à 5,5%
BOUQUET				
3	Isolation fenêtres VITRES EXT	-10 à -15%	8000 à 15000 € TTC 8 fenêtres	4000 à 5000 €
1	Isolation TOITURE	-25 à -30%	2000 à 4000 € TTC pour 100 à 120m ²	pose comprise
	Isolation plancher	-7 à -10%	3000 à 10000 € selon tech et matériaux	
2	Isolation murs EXTERIEURS	-20 à -25%	INT: 6000 à 8000 € , EXT: 20000 à 26000€	
	Volets isolants	-13%	Exemple PVC: 8000 à 10000 € TTC motorisés	3000 à 4000€
4	ECS/Chauffe-eau solaire 4 personnes	produit 50 à 70% ECS	6000 à 8500 €	2000 à 3000€
5	CHAUFFAGE à condensation	-15 à -25% comparé chaudières standard	2500 à 3500€ hors frais d'installation	
5	ECSEnR*: Pompe à chaleur,air/eau,géoth		Air/eau 60 à 90€ TTC /m ² , PAC géoth: 70 à 185€/m ²	
6	Insert de cheminée		1300 à 4000€	500 à 1500€
4	VMC associé au chauffage /VMF	-20%		
?	ASSAINISSEMENT PRIVE ne consommant pas d'énergie >> BILAN THERMIQUE		280 à 500€ selon taille et dépendances	
4	>> REGULATION ET THERMOSTATS			

*Equipements de Chauffage utilisant une Source d'EnR

5- Les 6 catégories de travaux

- Travaux dans au moins 2 catégories parmi les 6 :
 - > isolation performante de la toiture
 - > isolation performante des murs donnant sur l'extérieur
 - > isolation performante des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
 - > installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
 - > installation d'un chauffage utilisant les EnR
 - > installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables.

5 – Quelques limites : Finances de l'Etat oblige !

- L'obtention de l'éco-prêt PTZ implique :
 - > Six mois après la fin des travaux, l'habitation devra rester une résidence principale tant que le prêt n'aura pas été intégralement remboursé,
 - > Un changement d'affectation (local pro, résidence 2aire) déclenche le remboursement du capital restant dû,
 - > Un seul éco-prêt PTZ par ménage :
 - Nécessité de choisir entre le bouquet de 30 000 € ou
 - Financer le tout-à-l'égout: Travaux d'assainissement non-collectif dans la limite de 10 000 €
-

6- PTZ , Prêt à zéro % d'intérêt : mode d'emploi

- Demander les deux formulaires à votre artisan, votre installateur ou à télécharger sur :
- www.eco-ptz.gouv.fr
- Formulaire devis destiné à la demande de prêt par le bénéficiaire et les artisans et pros concernés,
- Formulaire factures destiné à attester de la réalisation des travaux financés
- Déposer les 2 formulaires, factures jointes, à l'une des 11 banques partenaires (délai de 2 ans)
- Ça marche ! Paiements effectués soit avant/après travaux.

- Raisonnons en coût global:

« Les propriétaires qui contracteront un éco-prêt pour changer leurs fenêtres ou isoler leur toiture s'y retrouveront à terme car leur investissement sera peu ou prou amorti par les économies qu'ils feront »

Jean-Louis Borloo, Ministre de l'écologie

8- Passer au concret !

- Maisons Paysannes de France :
- Denise Baccara-Louis (déléguée) et Tony Marchal
- Le réseau CLE : Jocelyne Ortolan
- Energie pour Demain: Rémi Gerbaud
- Architecture éco-construction : Isabelle Nadalon-Bousquet
- « Guide de la maison économe » par Laurent Fabas et Jérôme Robert (Pilote 2030)

Précisions sur l'éco-prêt PTZ

Logements construits après le 1er janvier 1948 :

Avant travaux : + 180 kWhEP/m²/an

>>> après travaux : - 150 kWhEP/m²/an

Avant travaux : -180 kWhEP/m²/an

>>>> après travaux : - 80 kWhEP/m²/an.